

2042 K IOM **DÉCLARATION**
cerfa
N°14220 * 15 **REVENUS 2024 INVESTISSEMENTS OUTRE-MER**

24 **RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**
Liberté
Égalité
Fraternité
DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Nom
Prénom
Adresse

Cette déclaration vous permet de déclarer les réductions d'impôt au titre des investissements réalisés outre-mer en application des articles 199 undecies A, 199 undecies B et 199 undecies C du code général des impôts (CGI) ainsi que le crédit d'impôt au titre des investissements réalisés dans les départements d'outre-mer en application des articles 199 ter U et 244 quater W du CGI. Elle doit être jointe à votre déclaration de revenus n°2042. Vous pouvez également déclarer vos réductions et crédit d'impôt en déclarant vos revenus en ligne.

CALCUL DES RÉDUCTIONS D'IMPÔT
Pour calculer vos réductions d'impôt, utilisez les fiches de calcul que vous trouverez pages 7 et 8.

MONTANT DES RÉDUCTIONS ET CRÉDIT D'IMPÔT
Indiquez le montant des réductions et crédit d'impôt dans les cases correspondantes, pages 2 et suivantes.

OPTION
Vous optez pour le plafonnement des réductions d'impôt pour investissements outre-mer à 11% du revenu imposable (15%¹ ou 13%² pour certains investissements) **HQA cochez**

1. Investissements dans le logement social; investissements dans le logement réalisés ou engagés avant 2011.
2. Investissements dans le logement réalisés ou engagés en 2011. >>>

SIGNATURE DU OU DES DÉCLARANTS

À _____ Le _____



297 — RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ (art. 199 undecies A du CGI)

Investissements susceptibles d'ouvrir droit à réduction d'impôt au titre de l'année 2024 :

- acquisition ou construction de logement destiné à la location : logement achevé de 2020 à 2024 (ou acquis en 2020 si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) L'acquisition du logement ou, pour un logement que le contribuable fait construire, la déclaration d'ouverture de chantier (réalisation de l'investissement) doit être intervenue au plus tard en 2017 ;
- acquisition ou construction de logement destiné à l'habitation principale : logement achevé de 2014 à 2024 (ou acquis de 2014 à 2019 si l'acquisition est postérieure à l'achèvement). L'acquisition du logement ou, pour un logement que le contribuable fait construire, la déclaration d'ouverture de chantier doit être intervenue au plus tard en 2017 (réalisation de l'investissement) ;
- réalisation de travaux : travaux achevés de 2020 à 2024.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

Investissements réalisés en 2010

- Investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009
HQT	HQM

- Autres investissements

HQD

Investissements réalisés en 2011

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010
HOA	HOB	HOC

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010
HOI	HOJ	HOJ

- Autres investissements

HOK

Investissements réalisés en 2012

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010
HOL	HOM	HON

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010	EN 2011
HOO	HOP	HOQ	HOR

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

AVANT 2009	EN 2009	EN 2010	EN 2011
HOS	HOT	HOU	HOV

- Autres investissements

HOW

Investissements réalisés en 2013

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011

HOD

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

EN 2010	EN 2011
HOE	HOE

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012 ou 2013, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

EN 2010	EN 2011	EN 2012
HOG	HOX	HOY

- Autres investissements

HOZ

Investissements réalisés en 2014

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011

HUA

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

EN 2010	EN 2011
HUB	HUC

- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2012 ou 2013 ou 2014, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 %

EN 2010	EN 2011	EN 2012
HUD	HUE	HUF

- Autres investissements

HUG

>>>



Investissements réalisés en 2015

- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 HUH
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%
 HUI HUJ
- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%
 HUK HUL HUM
- Autres investissements..... HUN

Investissements réalisés en 2016

- Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location HJC
- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 HUO
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%
 HUP HUQ
- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%
 HUR HUS HUT
- Autres investissements..... HUU

Investissements réalisés en 2017

- Vous avez réalisé un investissement immobilier destiné à la location ou des travaux de réhabilitation ou de confortation contre le risque sismique HKC
- Investissements immobiliers que vous avez engagés avant le 1.1.2011 HVA
- Investissements immobiliers que vous avez engagés en 2011, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%
 HVB HVC
- Investissements immobiliers que vous avez engagés à compter de 2012, ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%
 HVD HVE HVF
- Autres investissements..... HVG

Investissements réalisés en 2020

- Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique..... HVJ

Investissements réalisés en 2021

- Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique..... HVK

Investissements réalisés en 2022

- Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique..... HVL

Investissements réalisés en 2023

- Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique..... HVM

Investissements réalisés en 2024

- Travaux de réhabilitation et travaux de confortation contre le risque sismique ou cyclonique..... HVN



RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT SOCIAL (article 199 undecies C du CGI)

Investissements pour lesquels le fait générateur de la réduction d'impôt est intervenu en 2024 ("investissements réalisés en 2024") :

- acquisition ou construction de logement : logement achevé (ou acquis si l'acquisition est postérieure à l'achèvement) en 2024 ;
- réalisation de travaux : travaux achevés en 2024 ;
- souscription au capital de certaines sociétés : souscription réalisée en 2024.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

Investissements réalisés en 2024 HYI

Report de réductions d'impôt non imputées les années antérieures

- Investissements réalisés en 2019

· investissements ayant fait l'objet d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50 % en 2013 ou 2014..... HYC

· autres investissements HYD

- Investissements réalisés en 2020 HYE

- Investissements réalisés en 2021 HYF

- Investissements réalisés en 2022 HYG

- Investissements réalisés en 2023 HYH

SPECIMEN



304

RÉDUCTION D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS OUTRE-MER DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE (article 199 undecies B du CGI)

Investissements pour lesquels le fait générateur de la réduction d'impôt est intervenu en 2024 ("investissements réalisés en 2024") :

- acquisition d'un bien meuble: mise en service du bien en 2024;
- acquisition ou construction d'un immeuble: achèvement des fondations en 2024;
- rénovation ou réhabilitation d'hôtel: travaux achevés en 2024.

Indiquez ci-dessous le montant de vos réductions d'impôt.

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2024

- Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	à hauteur de 56 % HKS <input type="text"/>	à hauteur de 66 % HKT <input type="text"/>
- Investissements dans votre entreprise	HKU <input type="text"/>	
- Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe:		
· montant de la réduction d'impôt calculée	HKV <input type="text"/>	
· montant de la réduction d'impôt dont vous demandez l'imputation en 2024	HKW <input type="text"/>	

REPORT DE RÉDUCTIONS D'IMPÔT NON IMPUTÉES LES ANNÉES ANTÉRIEURES

Investissements réalisés en 2019

- Investissements ayant fait l'objet en 2013 ou 2014 d'une demande d'agrément, d'une déclaration d'ouverture de chantier ou d'un acompte d'au moins 50%

· investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	à hauteur de 52,63 % HFN <input type="text"/>	à hauteur de 62,5 % HFO <input type="text"/>
· investissements dans votre entreprise	HFP <input type="text"/>	
· investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	HFR <input type="text"/>	

- Autres investissements

· investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	à hauteur de 56 % HFS <input type="text"/>	à hauteur de 66 % HFT <input type="text"/>
· investissements dans votre entreprise	HFU <input type="text"/>	
· investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	HFW <input type="text"/>	

Investissements réalisés en 2020

Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	à hauteur de 56 % HGS <input type="text"/>	à hauteur de 66 % HGT <input type="text"/>
Investissements dans votre entreprise	HGU <input type="text"/>	
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	HGW <input type="text"/>	

Investissements réalisés en 2021

Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	à hauteur de 56 % HHS <input type="text"/>	à hauteur de 66 % HHT <input type="text"/>
Investissements dans votre entreprise	HHU <input type="text"/>	
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	HHW <input type="text"/>	

Investissements réalisés en 2022

Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	à hauteur de 56 % HIS <input type="text"/>	à hauteur de 66 % HIT <input type="text"/>
Investissements dans votre entreprise	HIU <input type="text"/>	
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	HIW <input type="text"/>	

Investissements réalisés en 2023

Investissements donnés en location à une entreprise exploitante à laquelle vous rétrocédez la réduction d'impôt	à hauteur de 56 % HJS <input type="text"/>	à hauteur de 66 % HJT <input type="text"/>
Investissements dans votre entreprise	HJU <input type="text"/>	
Investissements dans votre entreprise avec exploitation directe	HJW <input type="text"/>	

307

CRÉDIT D'IMPÔT POUR INVESTISSEMENTS DANS LES DOM DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE (articles 199 ter U et 244 quater W du CGI)

Crédit d'impôt sur investissements réalisés dans votre entreprise en 2024 Report de la déclaration n° 2079-CIOP-SD	HJA <input type="text"/>
--	--------------------------



FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT
INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT ET AUTRES SECTEURS D'ACTIVITÉ (ARTICLE 199 UNDECIES A DU CGI)

ADRESSE DU LOGEMENT OU NOM ET ADRESSE DE LA SOCIÉTÉ		DATE DU FAIT GÉNÉRATEUR DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT				
NATURE DE L'INVESTISSEMENT		MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE	BASE DE CALCUL ANNUELLE DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT	TAUX		RÉDUCTION D'IMPÔT À REPORTER CASES HQT À HVN
				LOGEMENT UTILISANT UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE	LOGEMENT SITUÉ DANS UN QUARTIER PRIORITAIRE (QP)	LOGEMENT SITUÉ DANS UN QP ET UTILISANT UNE ÉNERGIE RENOUVELABLE
				RÉGIME NORMAL		
Secteur du logement						
Habitation principale du contribuable (acquisition ou construction de logements neufs)						
Investissement engagé ou réalisé avant 2011		× 10 %	× 25 %	× 35 %	× 39 %
Investissement engagé ou réalisé en 2011		× 10 %	× 22 %	× 31 %	× 35 %
Investissement réalisé de 2012 à 2017		× 11 %	× 18 %	× 26 %	× 29 %
Travaux de réhabilitation ou de confortation contre le risque sismique ou le risque cyclonique						
Investissement réalisé de 2020 à 2024		× 7 %	× 18 %	× 26 %	× 29 %
Location nue dans le secteur libre						
Investissement réalisé au plus tard en 2017 :					
– permis de construire délivré avant 2011		× 20 %	× 30 %	× 38 %	× 40 %
– permis de construire délivré en 2011		× 20 %	× 22 %	× 30 %	× 33 %
Location nue dans le secteur intermédiaire						
Investissement réalisé au plus tard en 2017 :					
– permis de construire délivré avant 2011		× 20 %	× 30 %	× 45 %	× 48 %
– permis de construire délivré en 2011		× 20 %	× 24 %	× 41 %	× 45 %
– permis de construire délivré en 2012		× 20 %	× 26 %	–	–



FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT

INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE CADRE D'UNE ENTREPRISE EN 2024 (ARTICLE 199 UNDECIES B DU CGI)

NATURE DE L'INVESTISSEMENT	BASE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT	TAUX DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT			RÉDUCTION D'IMPÔT à reporter cases HKS à HKW
		INVESTISSEMENTS DIRECTS	LOCATION AVEC RÉTROCESSION DE 66 %	LOCATION AVEC RÉTROCESSION DE 56 %	
Tous secteurs d'activité - Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, TAAF, Saint-Martin, Saint-Barthélemy - Guyane, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis-et-Futuna	× 38,25 % × 45,9 %	× 45,3 % × 54,36 %	× 44,12 % × 52,95 %
Production d'énergie renouvelable - Martinique, Guadeloupe, Réunion, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, TAAF, Saint-Martin, Saint-Barthélemy - Guyane, Mayotte, Saint-Pierre-et-Miquelon, îles Wallis-et-Futuna	× 45,9 % × 53,55 %	× 54,36 % × 63,42 %	× 52,95 % × 61,77 %
Rénovation, réhabilitation* - Martinique, Guadeloupe, Guyane, Réunion, Mayotte - Saint-Martin, Saint-Pierre-et-Miquelon, Nouvelle-Calédonie, Polynésie française, îles Wallis-et-Futuna, TAAF - Saint-Barthélemy	× 53,55 % × 45,9 % × 30,25 %	× 63,42 % × 54,36 % × 45,3 %	× 61,77 % × 52,95 % × 44,12 %
Pose de câbles sous-marins (toutes collectivités d'outre-mer)	× 38,0 %	× 38 %	× 38 %
Acquisition de navires de croisière d'une capacité maximum de 400 passagers (toutes collectivités d'outre-mer)	× 35 %	× 35 %	× 35 %
Acquisition ou construction de navires de pêche - d'une longueur de 12 à 24 mètres exploités à La Réunion - d'une longueur de 24 à 40 mètres exploités à La Réunion - exploités en Polynésie française, à Saint-Barthélemy, en Nouvelle-Calédonie ou dans les TAAF, quelle que soit la taille du navire - exploités à Saint-Pierre-et-Miquelon ou dans les îles Wallis et Futuna, quelle que soit la taille du navire	× 38,25 % × 25 % × 38,25 % × 45,9 %	× 45,3 % × 25 % × 45,3 % × 54,36 %	× 44,12 % × 25 % × 44,12 % × 52,95 %

* La réduction d'impôt s'applique aux travaux de rénovation et de réhabilitation d'hôtel, de résidence de tourisme et de village de vacances classés et aux travaux de réhabilitation lourde d'immeubles autres que ceux à usage d'habitation.



FICHE DE CALCUL DE LA RÉDUCTION D'IMPÔT INVESTISSEMENTS RÉALISÉS OUTRE-MER DANS LE LOGEMENT SOCIAL EN 2024 (ARTICLE 199 UNDECIES C DU CGI)

MONTANT DE L'INVESTISSEMENT ÉLIGIBLE	RÉDUCTION D'IMPÔT à reporter case HYI
	x 50 %
	x 50 %
	x 50 %

SPECIMEN

